



STALNA MISIJA REPUBLIKE HRVATSKE PRI OESS-U,
UN-U I MEĐUNARODNIM ORGANIZACIJAMA U BEČU
PERMANENT MISSION OF THE REPUBLIC OF CROATIA
TO THE OSCE, UN AND INTERNATIONAL ORGANIZATIONS

PC.DEL/1202/05
24 November 2005

FRENCH only

A-1010 Wien, Bartensteingasse 16/7 - Tel: (43-1) 535-0137, Fax: (43-1) 535-0134 - E-mail: cromiss.vienna@mvp.hr

Déclaration faite par M. l'Ambassadeur Vladimir Matek, le Représentant Permanent

La 581^e session du Conseil Permanent, le 24 novembre 2005.
(Bosnie-Herzégovine)

Monsieur le Président,

La République de Croatie a toujours soutenue les ambitions de l'intégration euro-atlantique de ses voisins, persuadée que ceci est la meilleure garantie de la stabilité et du développement futur démocratique non seulement de ces pays, mais de la région toute entière.

Permettez-moi d'exprimer par conséquent notre satisfaction avec la décision de l'Union Européenne d'ouvrir les négociations d'un Accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes convaincus que cette décision donnera une forte impulsion aux réformes nécessaires dont l'aboutissement sera la construction d'un Etat dont les institutions seront fonctionnelles, efficaces et démocratiques, garantissant en même temps l'égalité de tous les trois peuples constitutifs sur tout son territoire.

Nous nous réjouissons du fait que cette décision ait été adoptée à l'occasion de dixième anniversaire des Accords de Dayton/Paris. Ceci a – nous en sommes persuadés – une valeur presque symbolique. Même si la discussion sur la transformation constitutionnelle vient seulement de commencer, une page a été tournée et une nouvelle a été ouverte, donnant à tous les trois peuples constitutifs – y compris les Croates - des nouvelles perspectives.

Si la valeur principale et la réussite indéniable de Dayton a été d'arrêter la guerre et de sauvegarder l'existence de Bosnie-Herzégovine, le début annoncé des négociations d'un ASA ouvre plein de possibilités pour son futur développement: bâtir les institutions et pratiques conformes aux standards de l'Union Européenne facilitera également – telle est notre expérience – la reconstruction et le développement accélérées, tellement nécessaires après les dévastations de la guerre.

La Croatie est prête, Monsieur le Président, de contribuer – en collaboration avec la communauté internationale – à ce processus dans tous les domaines: en approfondissant les relations amicales et de bon voisinage qui existent déjà et en développant la coopération économique. L'expérience acquise lors de nos négociations de l'ASA et des réformes qui ont suivi est aussi entièrement à la disposition de la Bosnie-Herzégovine.

Il est vrai que la dissolution de l'ancien état fédéral a ouvert un certain nombre de questions bilatérales entre les états successeurs. Mais, la plupart de ces questions entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine a eu une solution satisfaisante grâce aux accords bilatéraux. Le meilleur exemple – et je me réjouis de pouvoir en informer le Conseil Permanent – est le fait que les deux Etats ont commencé les préparatifs pour la ratification de l'accord sur la frontière entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine qui – à la base des conclusions de la "Commission Badinter" – définit la ligne frontalière entre nos deux Etats dont la longueur est environ 1000 kilomètres.

Merci, M. le Président.